

Méthode examen L1

Par **Lalousas**, le **23/12/2018** à **22:50**

Bonjour,

j'ai passé mon examen de droit civil il y a quelques jours et c'était sur un cas pratique. Je me demandais si la méthodologie appliqué est correct et si vous pouviez m'éclairer :

j'ai commencé par énoncer les faits brièvement, ensuite j'ai énoncé la question de droit et ensuite le syllogisme:

-En vertu de l'art...

-En l'espèce...

-Donc...

Mais j'ai quand la règle de droit ne s'appliquait pas pour le cas, je passais une ligne et je mettais "Toutefois..." et je reappliquais mon syllogisme.

Pensez-vous que c'est bon?

Merci!

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/12/2018** à **07:45**

Bonjour

Si j'ai bien compris, vous avez d'abord fait un syllogisme pour illustrer ce qu'il se passerait si la règle de droit était applicable, puis vous avez fait un autre syllogisme pour démontrer qu'elle n'était pas applicable.

Il serait bien que vous nous disiez de quelle règle de droit il s'agit et que vous nous donniez les faits du cas pratique pour savoir si votre façon de procéder se justifie.

Par **Lalousas**, le **24/12/2018** à **16:33**

Merci pour votre réponse,

effectivement c'est bien ça que j'ai fait.

Malheureusement je n'ai plus le sujet avec moi... De tête, le sujet portait sur la charge de la preuve. C'était un jeune homme qui n'avait pas signé de contrat avec son ami d'enfance pour l'achat d'un bateau de plus de 100 000 euros, et celui ci avait convenu avec son ami que la coque devait être vérifiée avant la vente. Quand il a eu le bateau, il a vu que la coque n'a pas été vérifiée. La question était comment peut-il prouver que la coque n'a pas été vérifiée et comment peut-il prouver que cela avait été convenu?

J'ai d'abord cité l'article 1358 "Hors les cas où la loi en dispose autrement, la preuve peut être apportée par tout moyen", or l'article 1359 indique que "l'acte juridique portant sur une somme ou une valeur excédant un montant fixé par décret doit être prouvé par écrit..." donc j'ai cité l'article 1362 dans un autre syllogisme...

J'espère que vous avez réussi à me suivre...

Merci

Par **Lalousas**, le **28/12/2018** à **20:53**

[smile17][smile17][smile17]Quelqu'un pour me répondre? [smile17]

Par **LouisDD**, le **29/12/2018** à **10:09**

Salut

Le « problème » général avec les vacances c'est que peu de monde passe sur le forum. A fortiori encore moins lors des vacances de Noël où famille et autres sont de mise.

De plus le devoir étant rendu, rien ne presse vraiment à part vous rassurer, on ne peut faire grand chose. Globalement c'est pas trop mal y'a l'es idées principales je pense, après de là à juger une copie que j'ai pas eu entre les mains... compliqué

A plus